

## La reconquête catholique de l'espace bohémien

Madame Marie-Elizabeth Ducreux

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ducreux Marie-Elizabeth. La reconquête catholique de l'espace bohémien. In: Revue des études slaves, tome 60, fascicule 3, 1988. Tome 60, fascicule 60. En hommage à Yves Millet : Études linguistiques et tchèques. pp. 685-702;

doi : <https://doi.org/10.3406/slave.1988.5791>

[https://www.persee.fr/doc/slave\\_0080-2557\\_1988\\_num\\_60\\_3\\_5791](https://www.persee.fr/doc/slave_0080-2557_1988_num_60_3_5791)

---

Fichier pdf généré le 21/12/2018

# LA RECONQUÊTE CATHOLIQUE DE L'ESPACE BOHÉMIEN

PAR

MARIE-ÉLIZABETH DUCREUX

Après un siècle et demi de recatholicisation, la patente de Tolérance, le 13 octobre 1781, autorisait les Tchèques à professer le calvinisme et le luthéranisme. Entre 1781 et 1784, 3 à 4 % d'entre eux embrassèrent publiquement l'une ou l'autre de ces confessions<sup>1</sup>. Enjeu essentiel de la politique des Habsbourg depuis 1620, la conversion de la Bohême ne laisse aucun doute statistique. Mais elle pose bien d'autres problèmes à l'historien.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, comme au début du XX<sup>e</sup>, l'identité nationale des Tchèques cherche ses racines dans la dénonciation de la Contre-Réforme et du catholicisme des « Ténèbres<sup>2</sup> », et souligne, au contraire, le legs moral des hussites et de l'Unité des Frères. La modernité, pour les Tchèques, s'ancre dans ce paradoxe d'un peuple catholique se redécouvrant fils de Hus, de Žižka et de Comenius. Cette apparente contradiction, que je ne fais qu'évoquer ici, invite à s'interroger sur le vécu religieux des Tchèques avant la Montagne Blanche<sup>3</sup>. Elle oblige à réfléchir sur les formes d'un consensus catholique d'abord reconstitué d'en haut au XVII<sup>e</sup> siècle, à en évaluer la profondeur et la nature complexe. Enfin, le processus lui-même de recatholicisation, dans ses succès, mais aussi dans ses limites et dans les obstacles rencontrés, conserve bien des zones d'ombre.

1. F. X. Kryštůfek, *Dějiny církve katolické ve státech rakousko-uherských, s obzvláštním zřetelem k zemím koruny české*, Praha, 1898, p. 142-148. La Bohême, sans la Moravie, comptait 2401 115 habitants en 1776 (L. Karníková, *Vývoj obyvatelstva v Českých zemích 1754-1914*, Praha, 1965, p. 327).

2. *Ténèbres* : une des désignations traditionnelles dans l'histoire littéraire, la littérature, les manuels scolaires et l'historiographie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui tend du reste à se relativiser aujourd'hui. Le terme vise surtout la conversion obligatoire et la situation religieuse sous Charles VI et Marie-Thérèse, ressenties au XIX<sup>e</sup> siècle comme une oppression nationale. Cette époque, longtemps marquée négativement, demeure insuffisamment étudiée sous tous ses aspects.

3. Sur le mouvement hussite et la situation confessionnelle au XVI<sup>e</sup> siècle, voir : J. Macek, *Jean Hus et les traditions hussites*, Paris, 1973 ; F. Šmahel, *la Révolution hussite : une anomalie historique*, Paris, 1985 ; J. Janáček, *České dějiny. Doba předbělohorská 1562-1547*, I/1, Praha, 1971 ; I/2, Praha, 1984 ; Winfried Eberhard, *Konfessionsbildung und Stände in Böhmen 1478-1530*, München – Wien, 1981 ; id., *Monarchie und Widerstand*, München – Wien, 1985.

Le sens du mot *conversion* se déplace au cours des cent soixante ans de la Contre-Réforme. A un pays majoritairement utraquiste ou protestant<sup>1</sup>, Ferdinand II impose le catholicisme, et réinstalle sa souveraineté sur la Bohême. Son fils Ferdinand III lègue à ses successeurs l'état de fait d'un pays catholique. Puis la force cède le pas à la persuasion des consciences. Mais les nécessités toujours ressenties d'un contrôle imposent encore de quantifier le nombre des fidèles et des récalcitrants de plus en plus minoritaires<sup>2</sup>. Peu à peu, passe au premier plan des préoccupations de l'État l'instruction religieuse d'habitants toujours suspectés de complaisance pour l'hérésie. La qualité de l'encadrement missionnaire et surtout paroissial reste la condition préalable à cette instruction, et la seule garantie à long terme de la réalité de la conversion.

Ainsi, dès 1620, aux vainqueurs de la Montagne Blanche, une tâche essentielle incombait : reprendre en mains le diocèse de Prague et le réorganiser structurellement. Au-delà du ponctuel des dragonnades et des conversions forcées, il fallait créer les conditions d'un succès durable au retournement confessionnel. Le hussitisme et l'utraquisme avaient, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, mis en péril l'institution ecclésiastique ; l'Église avait perdu de nombreux bénéfices, désormais propriété de la noblesse et du souverain. La restructuration nécessaire du diocèse exigeait la création d'un réseau paroissial spatialement bien distribué pour être efficace, et l'existence d'un clergé séculier compétent et en nombre suffisant. Mieux que la mission, ces deux moyens garantiraient, à terme, la réussite concrète de la Contre-Réforme. Cependant, jusqu'au bout, l'entreprise rencontra le même type de difficultés intrinsèques, de nature à compromettre la profondeur réelle de l'imprégnation catholique des Tchèques.

Si au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les problèmes liés au recrutement et à la formation des prêtres pouvaient passer pour réglés, il en allait tout autrement du déséquilibre de la carte des paroisses. Cet article souhaite évoquer les tentatives de solutions mises en œuvre par l'État et par les archevêques de Prague, et en particulier par le cardinal Harrach (1623-1668), qui donna l'impulsion décisive à la reconstruction du diocèse. Auparavant, quelques lignes rappelleront les jalons de la Contre-Réforme politique entre 1620 et le règne de Marie-Thérèse.

### Une affaire d'État, la Contre-Réforme.

La Contre-Réforme commence en Bohême vers 1560<sup>3</sup>. Mais elle ne peut vraiment s'épanouir qu'après la victoire de Ferdinand II sur les insurgés tchèques à la Montagne Blanche, le 8 novembre 1620. Dès lors, elle représente une priorité politique, menée de Vienne par l'empereur-roi, et à Prague par la lieutenance royale, la diète et l'archevêché. Les mesures engagées depuis la fin de l'année 1620 se répètent constamment jusqu'en 1654 et même au-delà, bien que plus discrètement : les énumérer toutes serait trop fastidieux. Quelques repères, pour-

1. Šmahel, *op. cit.*, p. 112.

2. Des registres de confessions pascales sont tenus systématiquement à partir de 1671, et irrégulièrement avant cette date. Ces registres ont été en partie édités. Cf. E. Čáňová, *Prameny pro hospodářské a sociální dějiny 3. – 1. Nejstarší zповědní seznamy 1570-1666*, t. I et II, Edice dokumentů z fondů státního ústředního archivu v Praze, Praha, 1973 ; J. V. Šimák, *Zповědní seznamy arcidiecese pražské z let 1671-1725*, Praha, 1909-1935.

3. Les jésuites s'installent à Prague en 1556 ; en 1562, Brus de Mohelnice devient archevêque de Prague après un siècle de vacance du siège épiscopal. M.-É. Ducreux, « La situation religieuse dans les Pays tchèques à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », *Études danubiennes*, II, 2, 2<sup>e</sup> semestre 1986, p. 116-128.

tant, permettront de situer les enjeux<sup>1</sup>. En 1621, on expulse le clergé calviniste et celui de l'Unité des Frères. En 1624 vient le tour des pasteurs luthériens ou évangélistes, bientôt suivis des habitants des villes royales qui ont refusé de se convertir. Occupées par les armées impériales et soumises aux tracasseries des commissaires de la Contre-Réforme, ces villes libres reviennent les premières au catholicisme. Enfin, la Constitution rénovée (*Verneuerte Landesordnung, obnovené zřízení zemské*), en 1627, déclare toute autre confession illicite dans le royaume, proclamé héréditaire dans la maison de Habsbourg ; elle restitue aux prélats le premier rang à la diète, rang qu'ils avaient perdu au commencement des guerres hussites, dès 1419. La même année, un décret de Ferdinand II oblige les nobles à se convertir à leur tour, ou à prendre les chemins de l'exil. Les habitants des villes seigneuriales et les paysans attachés à leurs seigneuries n'ont pas ce choix et doivent se soumettre. Jésuites et capucins surtout, mais aussi ermites de Saint-Augustin, bénédictins, carmes, etc., partent en mission dès 1622, sans succès définitif au moins jusqu'à la fin de la guerre de Trente Ans. Passé 1648, et grâce au secours des soldats, les ruraux se convertissent en masse, et les statistiques officielles crient victoire. Dans le cercle de Hradec, par exemple (cf. carte III), en 1651, 5 558 personnes, prêchées par les jésuites et encerclées par un régiment, se font toutes ensemble catholiques « de leur plein gré »<sup>2</sup>. D'après les rapports qu'envoient à la diète les capitaines des cercles (*krajští hejtmané*), la Bohême compte encore trois cent mille hérétiques, soit environ un tiers des habitants. Un an plus tard, les mêmes sources n'en repèrent plus un seul...<sup>3</sup>.

A en juger par le nombre modeste des édits ou mesures publiés contre les hérétiques<sup>4</sup>, sous Léopold I<sup>er</sup> (1677-1705), la conversion par la coercition marque un temps de répit. Un premier palier atteint, l'État cherche davantage à consolider institutionnellement les acquis d'une politique si expéditivement menée jusqu'à son terme ; malgré quelques affaires, les poursuites paraissent rares et sporadiques. Jusque vers 1695, les relations qu'adressent au consistoire de l'archevêché curés et vicaires diocésains (*vicarii foranei*) gommant la présence d'hérétiques sur leurs territoires, et ceci même en des régions où, en 1651, le dénombrement « selon la foi » ordonné par Ferdinand III en révélait de fortes concentrations<sup>5</sup>. Du reste, ces mêmes cercles connaîtront, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une majorité d'interrogatoires et de procès pour hérésie<sup>6</sup> (cercles de Chrudim, de Boleslav, de Slany, de Rakovník,

1. Je ne reprends pas ici dans le détail le déroulement de la première Contre-Réforme et la réorganisation de l'administration diocésaine proprement dite pendant la guerre de Trente Ans, traitées à fond par : E. Čaňová, « Vývoj správy pražské arcidiecéze v době násilné rekatalizace Čech », *Sborník archivních prací*, XXXV, 1985, p. 486-560 ; T. V. Bílek, *Reformace katolická neboli obnovení náboženského katolického v království českém po bitvě bělohorské*, Praha, 1892, p. 3-4 ; A. Rezek, *Dějiny Čech a Moravy nové doby*, t. I, Praha, 1892, p. 153-154.

2. Rezek, *op. cit.*, t. I, p. 241.

3. *Ibid.*, p. 253-254.

4. A l'exception, le 29 juin 1659, d'une patente de la *Stadthaltere* (représentation royale à Prague), déclarant « incapables » d'émigrer les habitants non-libres de la Bohême, J. J. Weingarten, *Codex Ferdinando-Leopoldino-Josephino-Carolinus pro haereditario Regno Bohemiae...*, Prag, 1720, ne comporte aucun texte réprimant l'hérésie. Rezek, *op. cit.*, II, p. 315, signale quelques cas d'emprisonnements de prêtres non catholiques sous Léopold I<sup>er</sup>. La cour d'appel de Prague, d'autre part, condamne cinq suspects d'hérésie entre 1689 et 1705 (SÚA Prague, AS 144, 41/342, 145, 41/343, 146, 41/344).

5. Dénombrement selon la foi : *Soupis poddaných podle víry, 1651*, SÚA Prague, SM R 109/45.

6. Pour plus de détails sur les interrogatoires de suspects et la répression de l'hérésie en général au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir : M.-É. Ducreux, « Lire à en mourir : livres et lecteurs en Bohême au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *les Usages de l'imprimé*, sous la direction de R. Chartier, Paris, 1987, chap. 6, p. 253-303.

de Kouřim, de Čáslav, et, en dehors du diocèse de Prague, cercle de Hradec Králové ; au XVII<sup>e</sup> siècle, cercle de Litoměřice) (carte III). Les archives ecclésiastiques et civiles reflètent alors une conception statique et formelle de l'hérésie comme de la conversion. Un tournant s'amorce à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, perceptible dans les rapports de plus en plus pessimistes des vicaires diocésains<sup>1</sup>. Toutefois, en 1707-1708, Joseph I<sup>er</sup> (1705-1711) édite un code pénal (*Halsgerichtordnung*) où l'hérésie ne figure que sous les traits des « séducteurs » vendeurs de livres. Durant toute cette période, se maintient cependant une double activité légiférante : si le rythme des patentes, des rescrits ou des décrets impériaux s'est ralenti depuis les traités de Westphalie, le renforcement des structures du diocèse se poursuit à l'archevêché, et la situation religieuse fait chaque année l'objet de décisions à la diète de Bohême. Sous Charles VI (1711-1740), la persistance de gens mal convertis repasse au premier plan des préoccupations de l'État. L'idée de ces « catholiques feints » (*catholici ficti*) revêt dans les textes l'apparence d'une obsession et polarise autour d'elle le discours sur la conversion. Dès lors, chaque manquement au culte, chaque lecture non contrôlée par les curés, chaque interprétation populaire des Écritures, la moindre parole blasphématoire seront traqués et compris comme un seul et même crime, celui du « fléau », de la « peste » hérétique<sup>2</sup>. En 1726, Charles VI codifie les peines encourues désormais par les hérétiques et suspects d'hérésie. Jusqu'en 1780, cette législation sera confirmée tous les ans, et même précisée en 1749 et en 1764. Une pragmatique de 1721 régleme le déroulement des procès d'hérétiques, en les confiant aux justices urbaines et à la cour d'appel, et en les soustrayant théoriquement aux tribunaux ecclésiastiques. Cependant, et selon des procédures assez compliquées<sup>3</sup>, vicaires diocésains, curés et missionnaires dits « de l'archevêché », jusqu'en 1781, mènent encore la première instruction qu'ils transmettent au consistoire. Celui-ci avertit la cour d'appel de Prague des cas avérés d'hérésie. Pour ceux-ci, les châtiments prévus par Charles VI et maintenus par Marie-Thérèse vont des travaux forcés à l'exil et à la mort. Des dizaines de milliers d'interrogatoires ont eu lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les diocèses de Prague et de Hradec (carte II), dont une infime proportion fut transmise à la cour d'appel. Malgré la sévérité textuelle de la loi, très peu de condamnations suprêmes furent prononcées, et la répression s'opéra en général sur un mode plus clément, sinon tout différent de ce qu'ordonnaient patentes et rescrits impériaux et royaux.

#### La subdivision du diocèse en trois évêchés ; le découpage en vicariats.

Le diocèse de Prague couvrait une trop vaste étendue. Jusqu'en 1655, son territoire englobait la Bohême tout entière, avec en outre le comté de Glatz (Kladsko, et actuellement Kłodsko en Pologne)<sup>4</sup>, et quelques paroisses situées en Lusace (cartes I et II). Dès 1626, le cardinal Harrach projetait de diviser son diocèse en cinq évêchés<sup>5</sup>. L'impossibilité de trouver les ressources financières indispensables fit

1. SÚA Prague, B 4/6 ; B 4/8, ff<sup>os</sup> 1-53, 190-208, 87-103.

2. « Pravitas haeretica », « Lues haeretica », etc.

3. Commentées par exemple dans : SÚA Prague, APA I, B 30/5, B 30/6.

4. Cédé à la Prusse en 1742, le comté de Glatz demeura pourtant dépendant du diocèse de Prague.

5. Outre les deux diocèses créés au XVII<sup>e</sup> siècle sur le territoire du diocèse de Prague, un troisième fut érigé en 1785 à České Budějovice, en Bohême du Sud. En 1782-1784, les cercles de Čáslav et de Chrudim furent rattachés au diocèse de Hradec, et ceux de Boleslav et de Zatec à celui de Litoměřice.

abandonner la réalisation complète de ce plan. Cependant, à la fin de l'épiscopat de Harrach, existaient deux nouveaux diocèses, celui de Litoměřice, érigé en 1655, et celui de Hradec Králové, créé en 1664, qui, géographiquement, correspondaient à peu de choses près aux deux cercles de mêmes noms (cartes II et III)<sup>1</sup>. Les deux nouveaux évêchés se situaient dans des régions fortement non catholiques, de population mixte, tchèque et allemande, et difficiles à convertir. Comme tout le Nord-Est de la Bohême, comme pour le cercle de Chrudim dans le diocèse de Prague, le diocèse de Hradec Králové avait été marqué par une dense implantation, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, de communautés locales de l'Église de l'Unité des Frères et par la présence de sectes (anabaptistes, antitrinitaires, etc.)<sup>2</sup>; dans le diocèse de Litoměřice, érigé le premier grâce au transfert des revenus de la prévôté du chapitre collégial de la ville<sup>3</sup>, la plupart des paroisses, de langue allemande, étaient luthériennes et le demeurèrent jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Vers 1670, la situation devait couramment s'y rapprocher de ce qui se passait dans la paroisse de Schirgiswalde<sup>5</sup>, d'après une relation de son curé au consistoire de Litoměřice : tous les villages alentour sont luthériens, on ne peut pas recourir à la force pour obliger les gens à se faire catholiques car ils s'enfuient, on enterre les luthériens au cimetière, le *rychtař* (bailli) est catholique, mais sa femme est luthérienne, le maître d'école, catholique lui aussi, donne aux enfants des livres luthériens, la cuisinière du curé est luthérienne, car il n'a pu en trouver de catholique<sup>6</sup>; en 1701, tous les paroissiens sont encore protestants, excepté 113<sup>7</sup>. Toujours vers 1670, jésuites et capucins s'exposent à être molestés ou même menacés de mort en prêchant la mission dans le diocèse de Litoměřice<sup>8</sup>. Les choses n'allaient pas beaucoup mieux dans le diocèse de Prague pendant toute la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, malgré des différences régionales assez marquées.

Entre 1631 et 1640, le cardinal Harrach partage son trop ample diocèse en circonscriptions plus petites, les vicariats, qui ne se confondent pas avec les anciens doyennés. Chaque cercle de Bohême en comporte un ou plusieurs, selon son étendue, selon le nombre de prêtres en fonction, et surtout, au début, selon les possibilités. De 24 environ<sup>9</sup> vers 1640, leur nombre passe à 27 en 1677, 29 puis 30 en 1694, 35 en 1700, et jusqu'à 65 en 1756<sup>10</sup>. Les limites des vicariats ne sont pas

1. Cette correspondance géographique n'est pas totale ; quelques paroisses du cercle de Hradec et de Litoměřice appartiennent encore au diocèse de Prague. Les deux nouveaux diocèses furent administrés sur le modèle du diocèse de Prague, et en liaison avec celui-ci.

2. Sur les antitrinitaires tchèques, voir : Wacław Urban, *Studia z dziejów anty-trynitaryzmu na ziemiach czeskich i slowackich w XVI-XVII wieku*, Kraków, 1966 ; id., *Der Antitrinitarismus in den Bömischen Ländern und der Slowakei in 16 und 17. Jahrhundert*, Baden-Baden, 1986 (Bibliotheca dissidentium, Scripta et Studia 2).

3. E. Čáňová, « Rekatolizace severních Čech », in *Sborník příspěvků k době poddanského povstání roku 1680 v severních Čechách*, Praha, 1980, p. 34.

4. *Ibid.*, p. 9-62.

5. En 1655, et jusqu'en 1700 au moins, Schirgiswalde fait partie des paroisses où beaucoup d'habitants refusent ouvertement d'approcher des sacrements : 178 en 1655 (*ibid.*, p. 34-35).

6. *Ibid.*, p. 35.

7. Antonín Podlaha, *Dějiny arcidiecése pražské*, t. I, Praha, 1917, p. 141 : « in qua omnes acatholici, praeter 113 », *Consignatio dioecesanorum Litomericensium, qui sacramentorum poenitentiae et eucharistiae capaces reperti sunt*, datée du 16.1.1702, archives du diocèse de Litoměřice.

8. Čáňová, « Rekatolizace severních Čech... », art. cit., p. 35.

9. F. Krásl, *Arnošt hrabě Harrach, arcibiskup pražský*, Praha, 1886, p. 421-434.

10. Le chiffre de 27 est celui des *Responsae* de 1677 ; pour 1694 et 1700, cf. Podlaha, *op. cit.*, p. 31, 142, 205 ; chiffre de 1756 : *De statu religionis autem, 1756*, SÚA Prague, APA I, H 2/54293.

fixées une fois pour toutes, puisque la division d'un ou de plusieurs d'entre eux donne naissance à d'autres, surtout après 1710. L'archevêque désigne les vicaires parmi les curés déjà résidants du vicariat. Le titre ne s'attache ni à une paroisse, ni à un doyenné particulier, il est mobile : ainsi, un vicariat est connu sous le toponyme d'une de ses paroisses tant que vit son curé ; après sa mort, la fonction et le titre peuvent fort bien passer à l'un de ses voisins.

La tâche des vicaires est avant tout de contrôler et d'encadrer les curés. Ils sont l'intermédiaire entre le consistoire diocésain et le clergé paroissial. Beaucoup plus que les vicaires généraux, ce sont eux qui assurent les visites pastorales au XVIII<sup>e</sup> siècle. Même après 1732 et l'instauration par l'archevêque d'une visite annuelle régulière d'une partie de son diocèse<sup>1</sup>, les vicaires de cercles (*vicarii foranei*) demeureront à la fois les représentants du consistoire et ses informateurs les plus importants sur l'activité des curés et l'état des paroisses. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à cause de la guerre et de la précarité des conversions rurales, il est difficile aux *vicarii foranei* d'effectuer physiquement leurs contrôles ; aussi Harrach, en 1637, obtient qu'ils se fassent accompagner de deux commissaires impériaux laïcs, et institue des secrétaires de vicariats parmi les doyens locaux, mieux acceptés des curés que les réguliers qui secondent les vicaires<sup>2</sup>. Il semble que, au moins jusqu'en 1696, les vicaires ne se soient pas toujours déplacés pour juger par eux-mêmes de l'action des curés et qu'ils se soient parfois contentés de rédiger leurs relations sur la base de renseignements transmis par les curés. En témoignerait la première lettre pastorale de l'archevêque Breuner, datée du 7 janvier 1696. Ce document rappelle que, d'après les statuts synodaux, les vicaires doivent visiter chaque année leurs subordonnés, en personne ou, à la rigueur, en déléguant un substitut, mais non pas par écrit<sup>3</sup>. Deux fois par an, depuis l'épiscopat de Harrach, les vicaires reçoivent les instructions du consistoire, sous la forme de patentes « vernoales » et « automnales »<sup>4</sup>, dont ils doivent veiller à ce que les curés possèdent et conservent des copies. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, outre leurs fonctions d'inspecteurs des curés et de leurs chapelains<sup>5</sup> et de responsables de l'état de la religion dans leur circonscription, ils jouent rapidement un rôle de plus en plus actif dans la poursuite de l'hérésie<sup>6</sup>.

L'institution des vicaires de cercles représente un des succès de la reprise en mains administrative du diocèse, et même de la Bohême entière, puisque les évêchés de Hradec et de Litoměřice la connaissent également. Elle témoigne du reste, dans le champ ecclésiastique, de la pénétration des conceptions et des pratiques centralisatrices de l'État. Mais son développement se lit aussi comme une réponse aux insuffisances graves et durables du réseau paroissial proprement dit.

1. Visite, en fait, plus souvent biennale et effectuée par le vicaire général ou le coadjuteur.

2. Krásl, *op. cit.*, p. 441.

3. Podlaha, *op. cit.*, p. 195.

4. *Ibid.*, p. 187-191.

5. *Capellanus*, en tchèque *kaplan*, vicaire de paroisse : j'utilise ce terme pour éviter une confusion avec le vicaire diocésain (*vicarius foraneus*).

6. SÚA Prague, APA I, B 30/5 et B 30/6, ainsi que les nombreux interrogatoires ou correspondances avec le consistoire conservés aux archives de l'archevêché.

### La formation d'un clergé séculier au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les constitutions synodales du diocèse de Prague, en 1605, déplorait déjà la pénurie des prêtres catholiques<sup>1</sup> et n'indiquaient qu'un seul remède, la création d'un séminaire. On cite souvent le chiffre de 200 prêtres, avancé par le nonce Caraffa, pour toute la Bohême en 1621 — toutefois sans les réguliers<sup>2</sup>. Dès le mois de décembre 1620, Ferdinand II pria l'archevêque Lohelius de pourvoir immédiatement toutes les cures vacantes et, en 1650, un décret de Ferdinand III en réitérait l'ordre au cardinal Harrach, en l'assortissant d'un délai d'application de six mois<sup>3</sup>. La mesure, en effet, était inapplicable, comme tant d'autres. Pragmatiquement, le prince de Lichtenstein, lieutenant royal du royaume, ou vice-roi, envisageait en 1621 de remplacer les pasteurs calvinistes par des luthériens considérés par lui comme un moindre mal, et de laisser en place les curés utraquistes qui se seraient convertis au catholicisme<sup>4</sup>... Les instructions spéciales dont Rome avait muni le nonce prévoyaient d'envoyer des jésuites et d'autres réguliers pour administrer les paroisses à la place des curés manquants<sup>5</sup>. Les propositions qu'en 1637 le cardinal Harrach adressait à l'empereur en vue de renforcer les positions de l'Église en Bohême recensaient les obstacles existants à l'échelon paroissial. Par avarice et mauvaise volonté, les seigneurs collateurs ne dégageaient pas les fonds nécessaires au relèvement des cures ; malgré les missions, le tiers ou la moitié des paysans, étant sans pasteurs et livrés à eux-mêmes, n'avaient encore reçu nulle instruction religieuse ; les paroisses vacantes surpassaient en nombre les paroisses pourvues de curés, et ceux-ci, à cause de leur grande pauvreté, se chargeaient de six ou sept paroisses chacun ; certains villages ne recevaient jamais leur visite ; en définitive, le nombre des prêtres séculiers devait augmenter, et il fallait de toute urgence leur trouver des moyens d'existence<sup>6</sup>. Pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, à côté de religieux de presque tous les ordres, les paroisses tchèques étaient souvent desservies par des Polonais sans bénéfice dans leur patrie, auxquels les vicaires diocésains reprochaient constamment leur ignorance et leurs mœurs dépravées<sup>7</sup>. Mais, vers 1655, de nouveaux séminaires commencèrent à assurer la formation régulière des curés.

En 1630, Harrach avait institué des assemblées du clergé par vicariat. Elles permettaient d'instruire au moins les curés de leurs devoirs et de les contrôler<sup>8</sup>. On y lisait les patentes et les lettres de l'archevêque, avec les constitutions synodales, on veillait à ce que les prêtres présents sachent administrer les sacrements, on les incitait à vérifier l'enseignement des maîtres d'école, à lire le bréviaire, à se procurer les livres liturgiques autorisés dans le diocèse, on leur demandait de s'habiller décemment, et de fournir les comptes de leurs paroisses. En 1631, le cardinal fondait un séminaire à Prague, avec l'appui des prémontrés et des hyberniens.

1. *Synodus Archidioecisana Pragensis*, Pragae, 1605, p. 264 : « Messis enim multa est, et paucissimi habentur operarii, ita ut multae Ecclesiae rectore careant, et earum necessitati ob Sacerdotum penuriam (quod lachrymantibus oculis fateri cogimur) succurrere nequimus ».

2. Bílek, *op. cit.*, p. 4.

3. Rezek, *op. cit.*, t. I, p. 154.

4. *Ibid.*, t. I, p. 153-154 ; Bílek, *op. cit.*, p. 3-4.

5. *Ibid.*, p. 7.

6. Krásl, *op. cit.*, p. 130-131.

7. *Ibid.*, p. 470-478.

8. *Ibid.*, p. 434-435, 439-440.



Désormais, tous les curés du diocèse devraient contribuer à son entretien par un impôt semestriel d'un thaler<sup>1</sup>. Mais le séminaire de l'archevêque ne put jamais fonctionner correctement avant 1654, à cause de l'opposition résolue des jésuites, qui estimaient attaqué leur privilège sur l'université. Appuyés par Ferdinand II et Ferdinand III, les pères du collège Saint-Clément firent fermer plusieurs fois, en vingt-deux ans, la fondation de l'archevêque<sup>2</sup>. On n'y délivrait pas tous les degrés académiques, réservés à l'université, mais on y enseignait la théologie spéculative, le droit canonique, la morale, la philosophie et la controverse. Il existait à Prague d'autres lieux de formation du clergé séculier : l'université, qui d'ailleurs produisait surtout des jésuites, le séminaire jésuite de Saint-Venceslas, enfin une fondation papale pour douze étudiants par an au convict Saint-Barthélemy. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la proportion des ordonnés issus du séminaire de l'archevêché demeure moyenne. En moyenne, de 1695 à 1709, on y compte huit ordinations annuelles, contre dix au séminaire des jésuites. En 1694, trente étudiants le fréquentaient ; en 1701, quarante-cinq<sup>3</sup>.

En termes de grades obtenus, le niveau des curés du diocèse de Prague paraît satisfaisant à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les dix curés du vicariat de Chrudim (cercle de Chrudim) visités en 1696 comptent parmi eux un bachelier en théologie, trois anciens étudiants du séminaire de l'archevêque et trois autres du convict Saint-Barthélemy. En 1700, dans le cercle de Čáslav, les treize curés du vicariat de Kutná Hora ont tous achevé leurs études de philosophie et de théologie, dont trois d'entre eux au séminaire de l'archevêque, et un à Rome ; quatre sont bacheliers en théologie, un autre maître en philosophie. Dans le vicariat voisin de Polná, on rencontre parmi les quatorze curés deux bacheliers en théologie, deux maîtres en philosophie et un docteur en théologie<sup>4</sup>. La plupart du temps ces prêtres sont d'extraction bourgeoise, parfois nobiliaire. La quasi-absence des ruraux s'explique par la structure seigneuriale du pays, comme l'a bien vu E. Maur<sup>5</sup>.

### Les défaillances structurelles de l'encadrement paroissial.

Le renforcement du réseau paroissial représentait donc, dès 1621, une des priorités de l'entreprise de conversion. Quelques chiffres donneront la mesure de son délabrement dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1630, dans le doyenné de Litomyšl (cercle de Chrudim), trois paroisses sur vingt et une, sans compter leurs nombreuses filiales, sont pourvues de curés ; en 1637, les trois doyennés, les soixante et une églises paroissiales et les cent une filiales du cercle de Chrudim ne sont desservies que par vingt et un prêtres permanents, curés ou administrateurs, et par cinq auxiliaires<sup>6</sup> ; sur cent neuf cures, soixante-sept, et soixante-dix-huit filiales restaient vacantes à la même date dans le cercle de Hradec Králové, et cinquante-huit sur quatre-vingt-onze, outre quatre-vingt-neuf filiales, dans celui de Boleslav<sup>7</sup>. Une relation du consistoire datée du 15 septembre 1666 constate cent deux paroisses

1. *Ibid.*, p. 479-480.

2. *Ibid.*, p. 157-198 ; Rezek, *op. cit.*, t. I, p. 248-268 ; I. Raková, « Cesta ke vzniku Karlo-Ferdinandovy univerzity (spory o pražské vysoké učení v letech 1622-1654) », *Acta Universitatis Carolinae, Historia Universitatis Carolinae Pragensis*, XXIV, 1984, 2, p. 7-40.

3. Podlaha, *op. cit.*, p. 214, 210-211. Entre 1695 et 1709, dix ordonnés par an proviennent du convict Saint-Barthélemy (*ibid.*, p. 218).

4. SÚA Prague, APA I, B 4/8, ffos 26b-29b, 200-209, 211-218.

5. E. Maur, « K demografickým aspektům tzv. druhého nevolnictví », *Historická demografie*, 8, Praha, 1983, p. 19-20.

6. Krásl, *op. cit.*, p. 441 ; Bílek, *op. cit.*, p. 38.

7. *Ibid.*, p. 167.

ses complètement abandonnées, tandis que la *consignatio* du diocèse de 1672 en relève encore quatre-vingt-treize<sup>1</sup>.

Cependant, la qualité de l'encadrement paroissial connaît d'importantes différences selon les régions. Dès 1624, les cercles de Bechyně et de Plzeň, au Sud et au Sud-Est du pays, possèdent plus de paroisses pourvues que de vacantes. Parallèlement, leurs patrons se concentrent en forte proportion parmi les ordres religieux établis localement, et chez les officiers des armées impériales, avec, au premier rang, Balthasar Marradas, le comte Buquoy, le prince d' Eggenberg<sup>2</sup>. Au-delà de cette raison évidente et conjoncturelle, d'autres paramètres historiques et géographiques entrent certainement en jeu pour expliquer cette distorsion. En effet, en 1700, la bipolarisation de la Bohême entre une zone de sous-encadrement paroissial et une autre, mieux servie, apparaît de façon frappante (carte IV)<sup>3</sup>.

Derrière la discussion du nombre des paroisses se profile la question du contrôle quotidien du catholicisme de la population. Cet arrière-plan lui donne son importance. En 1620, le nonce Caraffa prête 3 000 paroisses à la Bohême<sup>4</sup>. En 1628, Valerian Magni, provincial des capucins de Bohême et d'Autriche et conseiller de Harrach, indique dans un rapport à Rome 2 000 paroisses avant le hussitisme<sup>5</sup>. Ce dernier chiffre paraît plus près de la réalité, telle qu'elle se dessine à la lecture des relations et des nombreux dénombrements statistiques du diocèse de Prague. Mais, comme les sources du début du XVII<sup>e</sup> siècle mentionnent toujours plus de paroisses que celles qui subsistent vers 1700, n'excluons pas trop vite la vérité du témoignage de Caraffa, difficile à justifier aujourd'hui.

La définition statistique de la paroisse change, en effet, selon le moment et le type de document. La terminologie en usage comporte des éléments fréquemment interchangeables, ou confère aux mêmes mots des contenus différents. Dans le même espace qu'en 1620, la première relation générale de l'état du diocèse à Rome, en 1632, avance le chiffre de 1 700 églises paroissiales en Bohême<sup>6</sup>. Le *status animarum* de 1651 ne retient que 511 paroisses ou administrations, toutes pourvues de curés, et oublie les filiales et les chapelles publiques, les paroisses commendataires et les paroisses désaffectées<sup>7</sup>. Les registres de confessions de 1671 permettent de comptabiliser 725 bénéfiques et 398 filiales, soit 1 123 églises paroissiales, dans un diocèse alors diminué des cercles de Hradec et de Litoměřice ; ceux de 1694 présentent 709 bénéfiques et 711 filiales, soit 1 581 églises paroissiales<sup>8</sup>. En 1700, l'enquête adressée à tous les curés du diocèse n'en dénombre que 1544. Mais l'addition des données du diocèse de Litoměřice en 1701, et de celles de celui de Hradec en 1717 fait retrouver à peu près le niveau indiqué par Magni<sup>9</sup>.

La seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle vit donc le comblement progressif des vacances les plus criantes sur la carte paroissiale. Pourtant, tout se passe comme si un point étale était atteint vers 1690-1700, au-delà duquel il serait difficile de beaucoup progresser.

1. Rezek, *op. cit.*, t. I, p. 346.

2. Čáňová, « Vývoj... », art. cit., p. 524-525.

3. Sources de la carte IV : *diocèse de Prague* : enquête sur l'état des paroisses, 1700, SÚA Prague, APA I, 34 registres, B 13/4b à B 13/19, B 14/1 à B 14/17 ; *diocèse de Litoměřice* : Podlaha, *op. cit.*, p. 140-141 ; *diocèse de Hradec* : état des paroisses, vers 1717, SÚA Zámorsk, BA IV n 17, carton 13.

4. R. Reuss, *la Destruction du protestantisme en Bohême*, Paris, 1868, p. 18.

5. Čáňová, « Vývoj... », art. cit., p. 541.

6. *Ibid.*, p. 541.

7. *Ibid.*, p. 545.

8. *Ibid.*, p. 556.

9. Mêmes références que note 3.

Ainsi, une paroisse tchèque, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, inclut presque toujours plusieurs églises. De chacune d'elle, en outre, dépend un ensemble plus ou moins important de villages, ce qui la rapproche plus d'une constellation que d'une monade. Malgré d'indéniables améliorations, on se heurte vers 1700 au même obstacle qu'après la Montagne Blanche, quand tout restait à entreprendre. Même bien formé selon les critères tridentins, le clergé paroissial ne peut guère assurer physiquement un encadrement suffisant de ses ouailles dispersées dans un espace trop vaste. Le consistoire de l'archevêché admet des compromis. Le curé dit la messe à tour de rôle dans chaque filiale et paroisse commendataire, il laisse au maître d'école le soin de faire le catéchisme, parfois de lire une postille et de faire chanter des cantiques en langue vulgaire. Mais les maîtres ou les chantres sont-ils tous bien convertis ? Rien n'est moins sûr, et les livres dont ils se servent, en 1677, pourraient bien avoir encore souvent une origine utraquiste<sup>1</sup>. On n'exige pas de gens habitant à plusieurs milles de l'église paroissiale une pratique régulière, mais seulement des signes extérieurs, souvent réduits à la confession et à la communion pascales obligatoires<sup>2</sup>.

Ce contexte favorise l'inertie des curés. Les vicaires diocésains relèvent de fréquentes négligences : certains ne font pas le catéchisme, négligent de prêcher, ne se rendent pas, le dimanche, dans leurs filiales<sup>3</sup>. Ils ne contrôlent pas toujours leurs écoles, ni l'enseignement des instituteurs. Ceux-ci doivent prêter serment de foi catholique avant d'entrer en fonction. Le questionnaire en quarante-deux points adressé à tous les curés en 1677 jette une ombre sur ce plan, au moins dans le quart nord-est du diocèse<sup>4</sup>. Sur dix-sept curés visités en 1696 dans le vicariat de Chrudim<sup>5</sup>, dix ne font jamais le catéchisme, et trois ne résident pas.

1. Enquête de 1677, SÚA Prague, APA I, registres B 11/7 à B 11/18, B 12/1 à B 12/13, B 13/1 à B 13/4a (20 registres). Les curés eux-mêmes manquent de livres liturgiques. D'après les inventaires des biens des églises annexés et les réponses des curés, dans les cercles de Bolešlav, Chrudim, Čáslav et Kouřim, par exemple, la moitié d'entre eux ne possède qu'un « vieux » missel. En 1676-1677, d'autre part, n'ont paru en Bohême que 4 recueils importants de cantiques (et 2 en Moravie), et 3 postilles catholiques (M.-É. Ducreux, « L'hymnologie catholique tchèque de la Contre-Réforme », *Jahrbuch für Liturgik und Hymnologie*, 29. Band, 1985, p. 169-179 ; id., « Counter-Reformation and Early Czech Catholic 'Kancionály' », *Slovakia*, 1982-1983, p. 36-50). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il arrive que des cantors utilisent des livres luthériens et utraquistes, interdits et recherchés, ce qui les fait poursuivre (deux cas signalés, par exemple, SÚA Prague, APA I, H 2/5 4291, 19 févr. 1752 et 15 sept. 1750).

2. Ceci explique pourquoi les registres de confessions (ou communions) pascales, s'ils peuvent probablement être employés pour élaborer des estimations de population dans la plupart des cas, ne sont pas fiables pour repérer les non-catholiques de chaque village. Quant à la fréquentation de la messe aux dimanches et aux fêtes de l'année, elle est, certes, obligatoire, et plusieurs patentes royales et instructions diétales le rappellent aux seigneurs. Cependant, une instruction du vicaire général et official Martini, datée du 2 janvier 1741, et destinée aux missionnaires diocésains, prévoit le cas de paysans empêchés de se rendre aux offices à cause d'un excès de travail (SÚA Prague, APA I, carton H 2/4 4288).

3. SÚA Prague, APA I, B 4/6, B 4/8, B 4/12, B 4/13.

4. *Cercle de Kouřim* : – vicariat de Poděbrady, sur 15 paroisses : profession de foi non faite, 4 paroisses, incertaine, 2 paroisses ; – vicariat de Divišov, sur 14 paroisses : profession de foi non faite, 6 paroisses ; – vicariat de Kostelec nad Labem, sur 15 paroisses : profession de foi non faite, au moins 4 paroisses (à Předměřice, celui de la paroisse ne l'a pas faite, contrairement à ceux des 2 filiales), incertaine, une paroisse. *Cercle de Čáslav* : – vicariat de Kutná Hora, sur 15 paroisses : profession de foi non faite, 10 paroisses, incertaine, 2 paroisses ; – vicariat de Ledec, sur 18 paroisses : profession de foi non faite, 11 paroisses, incertaine, 3 paroisses, paroisses sans école ni maître, 2. *Cercle de Bolešlav* : – vicariat de Mladá Bolešlav, sur 28 paroisses : profession de foi non faite, 13 paroisses, incertaine, 9, paroisse sans école ni maître, 1. *Cercle de Chrudim* : – vicariat de Chrudim, sur 21 paroisses : profession de foi non faite, au moins 7 paroisses, incertaine, au moins 6 paroisses (et dans celle où le maître de la paroisse l'a faite, ceux des filiales n'ont pas prêté serment, et inversement ; – vicariat de Litomyšl, sur 20 paroisses : profession non faite, 18 paroisses.

5. SÚA Prague, APA I, B 4/8, ffos 26b-29b.

Le recours aux missionnaires, indispensable au XVII<sup>e</sup> siècle pour jeter les bases de la recatholicisation, garde toute son importance au XVIII<sup>e</sup>, alors que le consistoire de l'archevêché systématise de plus en plus la mission de conversion. Ceci aboutit, en 1733, à institutionnaliser la permanence de missionnaires de cercles, dits « de l'archevêché », choisis partie chez les jésuites, partie chez d'autres ordres réguliers et parmi le clergé séculier<sup>1</sup>. Payés sur les fonds de la *cassa salis*, ils rendent compte mensuellement de leur activité au consistoire et dépendent en dernier recours de l'État. Ils sont envoyés, par deux en général, dans les cercles soupçonnés d'abriter le plus de *catholici ficti* ou de récalcitrants mal instruits des vérités de l'Église. Sillonnant sans relâche les dizaines de hameaux du territoire où ils résident, disant la messe, confessant, prêchant sur les points de doctrine fondamentaux, ils enseignent aussi le catéchisme selon des méthodes différentes de celles des curés, et en des lieux ordinairement non fréquentés par ces derniers. Ils jouent sûrement un rôle de grand poids dans l'accoutumance aux dévotions nouvelles comme dans l'avènement d'une sensibilité catholique baroque à la campagne. Mais, simultanément, ils sont les acteurs principaux de la lutte contre les résurgences de l'hérésie ; en effet, « leur principale tâche est de détecter si ne se cache point, en quelque endroit, un hérétique, et si des prédicants ne circulent point dans le royaume en attirant à eux le peuple<sup>2</sup> ». Ils doivent repérer les suspects, confisquer leurs livres et mener les premiers interrogatoires, avec les curés et les vicaires diocésains, assistés par la bureaucratie seigneuriale et par les magistrats locaux. Ainsi le clergé tchèque, missionnaire mais aussi paroissial, se trouve-t-il impliqué dans un double devoir de pastorale et d'inquisition, jusqu'en 1781. On peut se demander si cette ambiguïté, du reste imputable à l'ingérence croissante de l'État dans les affaires de l'Église, n'a pas terni le succès de leurs opérations spirituelles et freiné les progrès d'une conversion intérieure des habitants<sup>3</sup>. Parallèlement à ce type spécifique de mission existe toujours, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, une mission jésuite dite « de pénitence ».

### Un exemple local : le vicariat de Chrudim en 1677 et en 1713.

Le zèle des missionnaires « de l'archevêché » ne suffisait pas à faire oublier la taille et le morcèlement des paroisses, principaux motifs de la relative inaction des curés. Cet obstacle énorme à une imprégnation catholique efficace des ruraux se prolongeait au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une lecture rapide des sources peut masquer cet aspect : apparemment, le nombre de filiales par église paroissiale diminue progressivement. En réalité, une analyse plus serrée révèle souvent qu'il ne s'agissait pas de vraies améliorations, mais d'un abandon pur et simple des noms de certaines filiales dans les relations des curés et vicaires. En ce domaine, la critique sourcilleuse de documents souvent contradictoires s'avère indispensable. Il apparaît que, la plupart du temps, la création d'une paroisse nouvelle équivaut simplement au relèvement d'une ancienne, devenue filiale ; en outre, certains de ces rétablissements, n'ont

1. Břílek, *op. cit.*, p. 292-293, et J. Svátek, *Dějiny Čech a Moravy nové doby*, t. IV, p. 285, se trompent en écrivant qu'à partir de 1733, la mission fut entièrement retirée aux jésuites et confiée exclusivement à douze prêtres séculiers. Les documents du fonds de l'archevêché sont très clairs sur ce point. Voir par exemple la série *De statu religionis autem*, et les relations de missions dispersées dans les cartons de la cote H.

2. *De statu religionis autem*, 1747, SÚA Prague, APA I, H 2/54293.

3. M.-É. Ducreux, « La mission et le rôle des missionnaires dans les Pays Tchèques au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Actes du 109<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Dijon 1984, section d'histoire moderne et contemporaine*, t. I., *Transmettre la foi, XVI<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles, 1: Pastorale et prédication en France*, Paris, 1984, p. 31-46.

Tableau I : *Étendue et morcellement des paroisses du diocèse de Prague***EXEMPLE DU VICARIAT DE CHRUDIM (CERCLE DE CHRUDIM) EN 1676-1677**

Doyenné (D) ou paroisse	Églises paroissiales ou filiales dépourvues de curé et dépendant de cette paroisse	Localités dépendant de cette paroisse (y compris celle-ci)	Population estimée <sup>1</sup>	
			urbaine	rurale
CHRUDIM (D)	1	20	2410	1827
PARDUBICE (D)	2	18	2492	1066 <sup>2</sup>
SKUTEČ (D)	1	50 1/2	966	1948
BOJANOV	5	47	826	2324
BOHDANEC	2	16 1/2	802	1274
CHROUSTOVICE	1	16 1/2	258	1426
DAŠICE	2	10	378	813
HEŘMANŮV MĚSTEC	5	29	928	1356
HLINSKO	5	24	620	2586
HOLICE	2	9	623	1105
HROCHŮV TYNEC	2	11	269	1320
KLADRUBY <sup>3</sup>	0	1		143
LUŽE	2	14	677	770 <sup>4</sup>
MIKULOVICE	2	15		1823
PŘELOUČ	2	18	642	1167
ROVEŇ	6	13	502	1139
SEZEMICE	3	20	484	1513
SVINČANY	2	17		994
TYNEC NAD LABEM	3	9	461	752
VOSICE	1	9 1/2		857
ŽUMBERK	4	26	228	1383
<b>Total 21</b>	<b>53</b>	<b>392 + 4 1/2 villages</b>	<b>41 252</b>	

1. Chiffres des confessions pascales auxquels s'ajoute une estimation du nombre des enfants.

2. Chiffres manquant pour 3 villages.

3. Très petite paroisse du haras de l'empereur.

4. Chiffre incomplet pour la campagne.

peut-être pas duré très longtemps. Des paroisses commendataires ou des filiales n'apparaissent pas toujours dans chaque liste ou dénombrement. Quelquefois suppression réelle, il peut aussi s'agir d'un oubli, volontaire ou fortuit. D'autres surgissent tout à coup, puis s'évanouissent ou non. L'exemple du vicariat de Chrudim, dans le cercle du même nom, en 1677 et en 1713, met en lumière la complexité du phénomène, en éclairant les pièges de la documentation<sup>1</sup>. L'enquête de 1677 veut renseigner l'archevêché et la diète sur l'état des cures et les faiblesses du réseau paroissial ; celle de 1713 s'inscrit parmi les travaux préliminaires au cadastre fiscal projeté sous Charles VI. Elles obéissent donc à des finalités divergentes. En 1677, les trois doyens et les dix-huit curés du vicariat s'occupent, en sus de leurs propres paroisses, de cinquante-trois filiales ou paroisses commendataires, soit d'environ quarante mille habitants répartis en deux villes royales et trois cent quatre-vingt-dix bourgs et villages, plus quatre demi-villages. A l'exception du haras royal de Kladruby, paroisse atypique, le nombre minimal de localités administrées par un curé s'élève à neuf (Holice, Tynec nad Labem) ; à l'extrême inverse, le doyenné de Skuteč englobe jusqu'à cinquante bourgs et villages, plus un demi-village pour une paroisse et une filiale (tableau I ; carte V). Un peu avant 1713, trois filiales ont été érigées en paroisses et, à cette date, les trois doyens et vingt et un curés du vicariat, désormais connu comme celui de Pardubice, ne se partagent plus que vingt-neuf filiales ou paroisses commendataires. Or, la cartographie de leurs relations (carte VI) indique qu'ils ont omis de déclarer la plupart des filiales dénombrées en 1677 et en 1700, soit que celles-ci aient été déchues de leur rang, soit que les pasteurs aient plus simplement souhaité dissimuler une partie de leurs ressources en dîmes, paiements et redevances. L'amélioration apparente de l'encadrement ne cachait qu'une fiction ; le doyenné de Skuteč et ses cinquante villages, où abondent suspects d'hérésie et déviants de tout poil, ne possède toujours qu'un curé.

### La permanence du problème paroissial.

Le mouvement de création de cures ne tarit pourtant jamais, ni à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ni au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais le rythme lent et sporadique de ces érections ne suffit pas à modifier profondément les défauts de la carte paroissiale. Depuis 1656, sa densification s'afficha tous les ans à l'ordre du jour des séances de la diète de Bohême<sup>2</sup>. L'État manquait d'argent ; il ne possédait pas non plus les moyens de contraindre les seigneurs collateurs à financer l'établissement d'un curé, d'un administrateur ou d'un vicaire de paroisse (chapelain). Les patrons trouvaient plus de prestige à faire reconstruire en style baroque les églises de leur seigneurie et à soutenir les ordres monastiques qu'à multiplier les desservants sur leurs terres<sup>3</sup>. Dans ce cas, où chercher les ressources nécessaires à un revenu décent des nouveaux curés ? Les nobles, même bons catholiques ou installés en Bohême après la

1. Enquête de 1677 : références note 1, p. 694. Enquête de 1713 : *Duchovní příznající tabelly*, SÚA Prague, APA I, B 14/18 à B 14/29, et B 15/1 à B 15/24. Vicariat de Chrudim 1677 : B 12/3, vicariat de Pardubice 1713 : B 15/1.

2. Rezek, *op. cit.*, t. II, p. 342 ; Svátek, *op. cit.*, t. IV, p. 200-203, et t. VI, p. 344-345.

3. Sur le comportement des seigneurs catholiques vis-à-vis des ordres religieux, cf. : R. J. W. Evans, *The making of the Habsburg monarchy, 1550-1700*, Oxford, 2<sup>e</sup> éd., 1984, p. 138-139.

Montagne Blanche<sup>1</sup>, n'acceptaient pas de rendre à l'Église les bénéfices sécularisés pendant les guerres hussites. L'exemple venait de haut : à Vienne, la *Hofkammer* s'opposait elle aussi à toute restitution des biens ecclésiastiques tchèques possédés par l'empereur-roi. A la place, Ferdinand II obtint d'Urbain VIII en 1630 qu'une partie de l'impôt sur le sel allât désormais dans les caisses de l'archevêché<sup>2</sup>. Or, les fonds de la *cassa salis* n'alimentèrent en fait que rarement, jusqu'en 1733, les créations de cures. Avec l'aveu du pape, Léopold I<sup>er</sup> et Joseph I<sup>er</sup> les affectèrent aux dépenses militaires de la monarchie en guerre contre les Turcs. Cela n'empêcha pas le renouvellement, en 1662 et en 1694, de l'accord de 1630, ni la tenue d'innombrables commissions diétales chargées de réfléchir à cet aspect précis des affaires religieuses. Après 1733, la « caisse du sel » servit réellement aux besoins du diocèse, sans jamais être réservée au relèvement des paroisses<sup>3</sup>. En pratique, le gouvernement se contenta d'inciter fréquemment les collateurs à se charger des frais liés à la fondation des paroisses. En Bohême et en Moravie, la *portio canonica* minimale s'élevait alors à 300 florins rhénans pour un curé, à 150 pour un vicaire de paroisse (chapelain), ce qui représentait le capital de départ, assez important, de 5 000 ou de 2 500 florins<sup>4</sup>.

Rapportées aux enquêtes de 1677, 1700 et 1713, et au cadastre fiscal de Marie-Thérèse (1749)<sup>5</sup>, les relations annuelles « Sur l'état de la religion » conservées aux archives de l'archevêché<sup>6</sup> permettent de reconstituer le nombre des créations de paroisses et de connaître l'identité des fondateurs. De 1746 à 1780, quatre-vingt-deux paroisses commendataires, administrations ou filiales se transformèrent ainsi en paroisses dans le diocèse de Prague. Toutefois, leur implantation, imputable à la bonne volonté des collateurs, ne devait rien à une politique de réduction des déséquilibres régionaux les plus criants. L'effort s'accélérait sous Joseph II. De 1784 à 1790, il faisait ériger en Bohême quatre-vingt-une paroisses assorties de 314 filiales, grâce aux fonds débloqués par la suppression de nombreux couvents, et cette fois-ci selon des critères bien définis de priorité<sup>7</sup>. Mais, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'équivalence française entre la commune et la paroisse n'existait toujours pas en Bohême ni en Moravie. Les relations entre les curés et les populations s'y sont inscrites dans un espace moins proche qu'à l'Ouest de l'Europe, et selon des modes de distanciation plutôt que dans un contact quasi-quotidien. La recatholicisation du pays a donc dû, plus qu'ailleurs, inventer ses propres voies de contrôle et d'instruction des habitants, en laissant des marques particulières sur la physionomie

1. Trois études font le point des changements survenus après la Montagne Blanche dans la composition de la noblesse tchèque : P. Čornej, « Vliv pobělohorských konfiskací na skladbu feudální třídy », *Acta Universitatis Carolinae, 1976, Philologica et Historica I*, p. 165-194 ; O. Felcman, « Majetkové poměry feudální třídy v druhé polovině 17. století », *ibid.*, p. 195-228 ; J. Polišenský, F. Sniders, « Změny ve složení české šlechty v 16. a 17. století », *Československý časopis historický*, 20, 1972, p. 512-527.

2. Krásl, *op. cit.*, p. 499-513.

3. Rezek, *op. cit.*, t. II, p. 337-346 ; Svátek, *op. cit.*, t. III, p. 78-82 et t. IV, p. 200-203, 257-258.

4. R. Zuber, *Osudy moravské církve v 18. století, 1695-1777, I., IV díl dějin olomoucké arcidieceze*, Praha, 1987, p. 184-185.

5. Il existe une édition moderne du cadastre de Marie-Thérèse. *Tereziánský katastr český*, t. I, II, III, Archivní správa ministerstva vnitra, Praha, 1966.

6. SÚA Prague, APA I, carton H 5/2-3<sup>4314</sup> (1746 à 1748), H 2/5<sup>4293</sup> (1747 à 1755, 1757 et 1758), C 127/12<sup>146</sup> (1759 à 1786).

7. Kryštůfek, *op. cit.*, p. 201.

et les comportements religieux des Tchèques. Les curés de Bohême – et sans doute de la monarchie autrichienne en général – tendaient à devenir, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, des fonctionnaires d'une administration ecclésiastique de plus en plus soumise à l'État. Inversement, la structure seigneuriale du royaume, omniprésente dans la société jusqu'en 1848, empêchait toute ingérence concrète et durable de cet État dans les affaires paroissiales. L'entreprise de conversion se trouvait coincée entre les directives d'un absolutisme toujours plus centraliste et le pouvoir sur place de l'administration domaniale nobiliaire. Aussi, les Habsbourg des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles développèrent-ils des réseaux de contrôle enfermant dans leur maillage plus large les échelons locaux qu'ils ne gouvernaient pas directement. Du côté de l'Église, l'histoire du quadrillage vicarial, comme celle des résistances aux changements d'une organisation paroissiale insuffisante, s'inscrivent aussi dans ce contexte subtil de partage des pouvoirs.

*(C.N.R.S. – École des Hautes études en sciences sociales )*

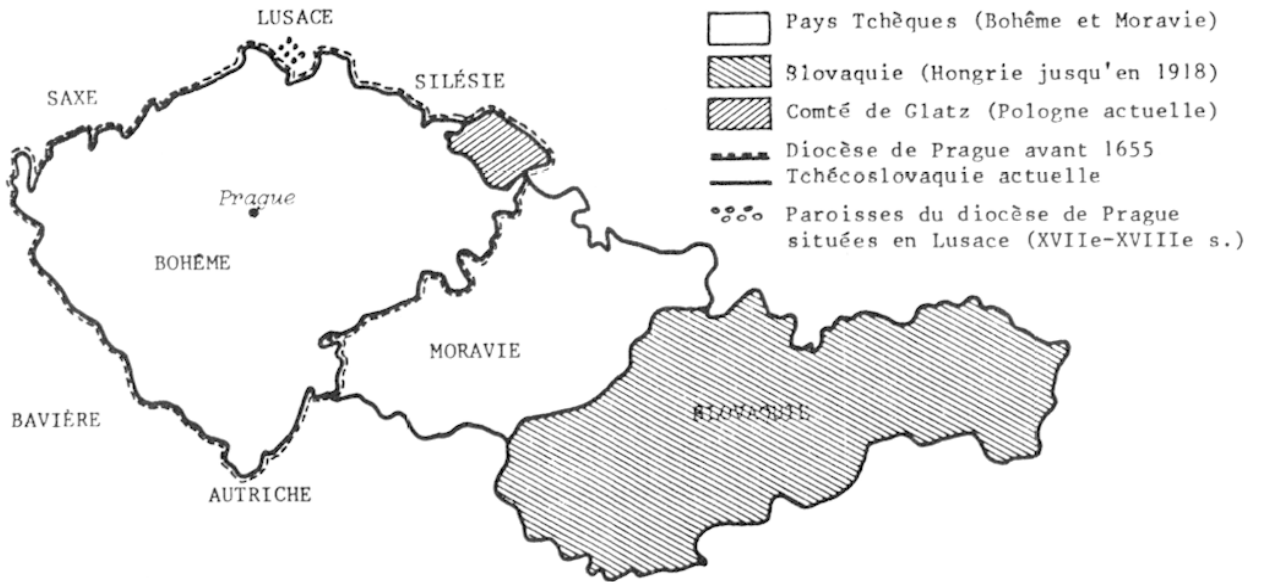
#### FONDS D'ARCHIVES CITÉS DANS LES NOTES

- SÚA Prague, SÚA Zámorsk : Archives centrales de l'État (Státní ústřední archiv), Prague ou Zámorsk
- APA I : Archives de l'archevêché de Prague
- BA : Archives de l'évêché de Hradec Králové
- AS : Archives du tribunal d'appel de Prague.
- SM : Fonds « Stará manipulace ».

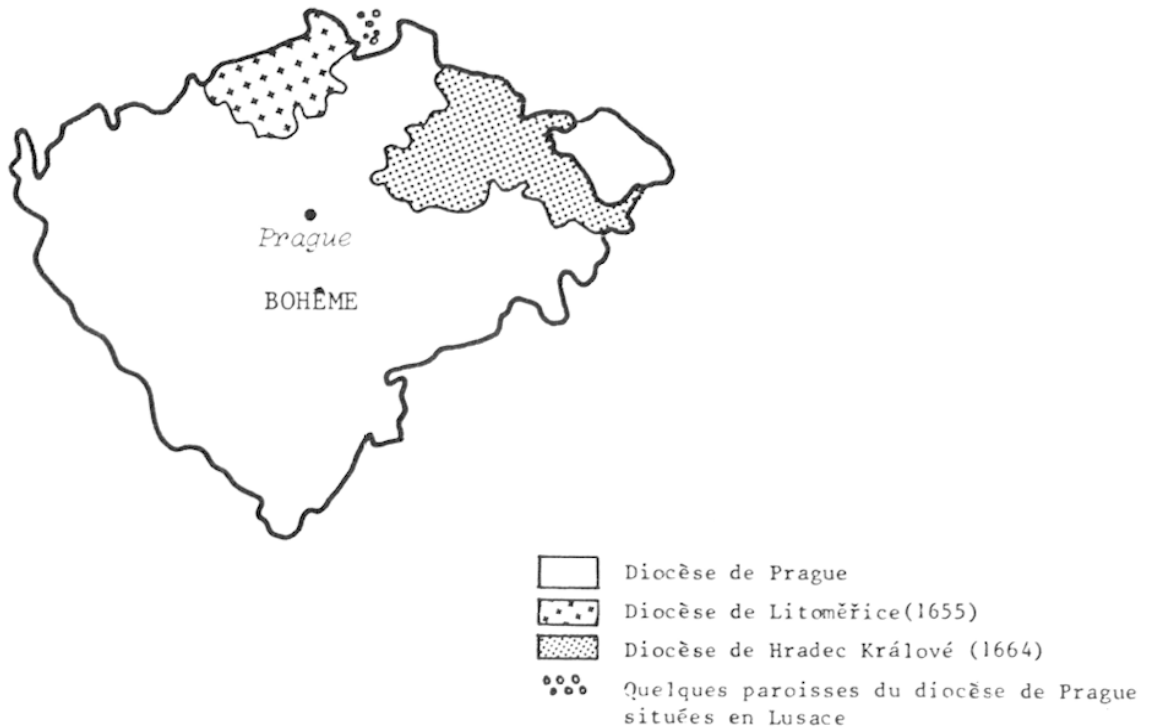


*Carte I*

LES PAYS TCHÈQUES ET LE DIOCÈSE DE PRAGUE JUSQU'EN 1655  
(dans les frontières de l'actuelle Tchécoslovaquie)

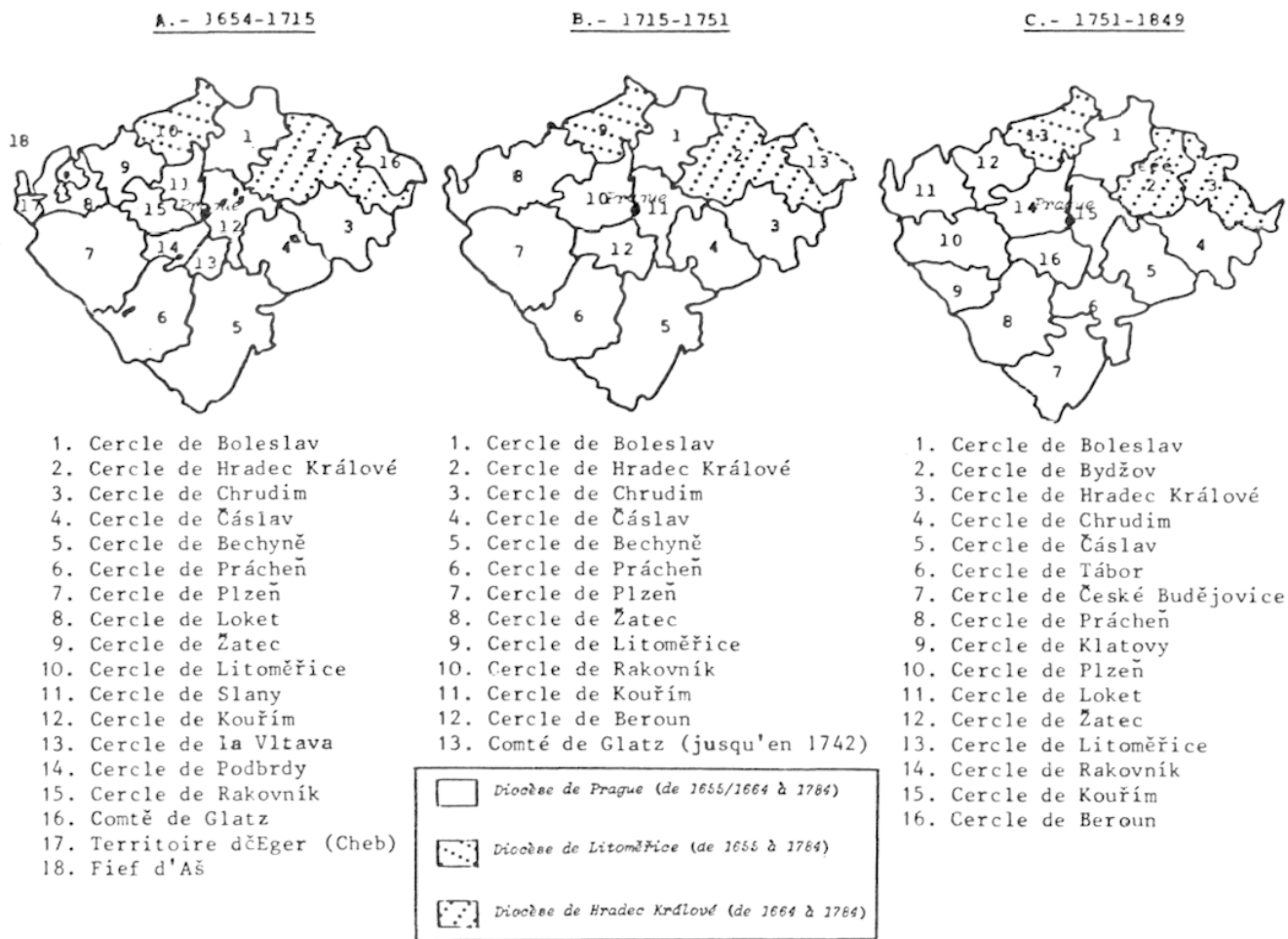
*Carte II*

LE DIOCÈSE DE PRAGUE DE 1655 A 1784

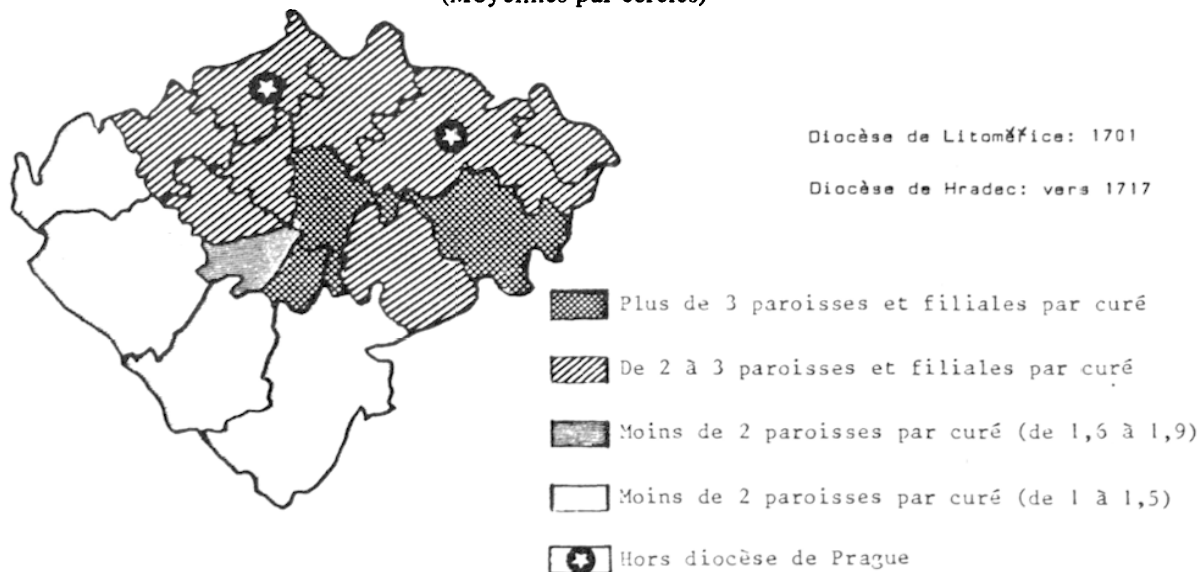


*N.B.* – Je remercie Anne Vitu (Centre de recherches historiques, Laboratoire de démographie historique, E.H.E.S.S.) pour son concours dans l'établissement de ce dossier cartographique.

**Carte III**  
**DIVISION EN CERCLES DU ROYAUME DE BOHÊME**

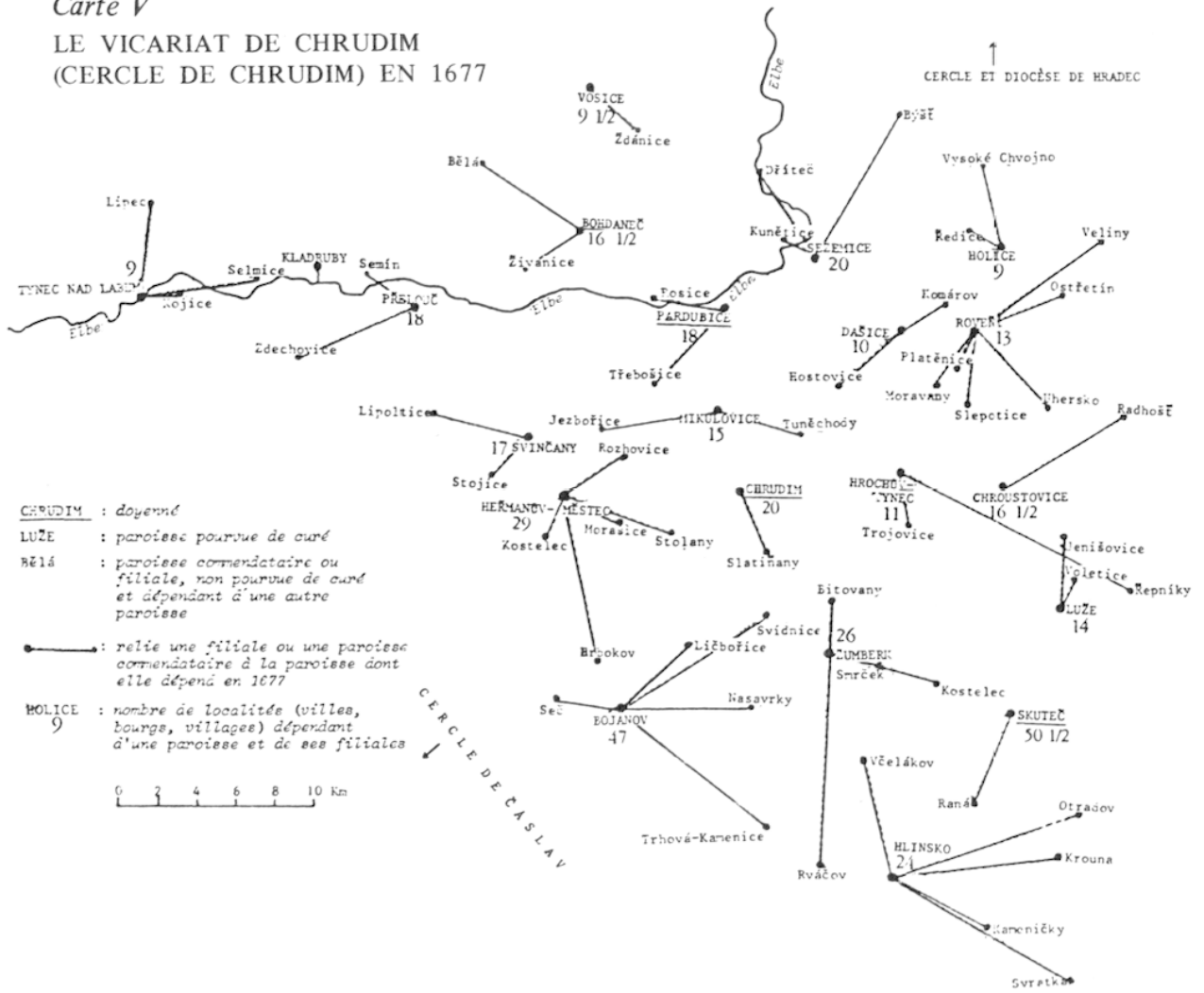


**Carte IV**  
**L'ENCADREMENT PAROISSIAL EN 1700 DANS LE DIOCÈSE DE PRAGUE**  
**(Moyennes par cercles)**



Carte V

LE VICARIAT DE CHRUDIM  
(CERCLE DE CHRUDIM) EN 1677



Carte VI

LE VICARIAT DE PARDUBICE  
(EX-VICARIAT DE CHRUDIM) EN 1713

